

Anecdote historique

La porte latérale de l'Église de Saint-Merd et les vicissitudes du régisseur du château des Oussines

La paroisse de Saint-Merd-les-Oussines était dirigée par deux frères, René-Irénée Brousse, curé depuis le 23 mars 1759, et Jean-Baptiste Brousse, vicaire. Ils eurent maille à partir avec un certain paroissien François Tarrade, régisseur du château des Oussines, propriété des Joussineau de Tourdonnet du Fayat.

François Tarrade avait pris pour habitude, pour assister aux offices, d'emprunter une petite porte extérieure de l'église située près de l'autel et qui faisait grand bruit lors de sa manœuvre. Cette pratique était d'autant plus gênante que Tarrade, n'étant ni un modèle ni de discrétion ni d'exactitude, maniait la porte avec une certaine rudesse au beau milieu de la messe ou des vêpres. Admonesté publiquement par les deux prêtres qui le sommèrent de passer, comme les autres paroissiens, par la porte principale de l'église, François Tarrade n'en eut cure et continua d'utiliser la petite porte.

Les relations s'envenimèrent. Un jour, à la sortie des vêpres, sur la place publique, le vicaire Jean-Baptiste Brousse et François Tarrade s'apostrophèrent en termes peu amènes.

Tarrade reprocha au vicaire de contrarier son libre accès à l'église et d'avoir refusé d'entendre en confession un de ses métayers. Brousse accusa Tarrade de perturber le bon déroulement des cérémonies religieuses et, en outre, de mener une vie privée scandaleuse.

Le différend ne s'arrêta pas là. Le 7 septembre 1773, Tarrade introduisit auprès du tribunal royal de Tulle une « requête en plainte » contre Jean-Baptiste Brousse. A l'appui de sa plainte, il produisit une lettre diffamatoire, adressée en juillet 1772, par le vicaire à Madame du Fayat, la propriétaire du château des Oussines.

Dans cette lettre, Brousse prétendait que Tarrade utilisait à des fins peu louables les revenus qu'il percevait de la terre des Oussines en qualité de régisseur. Il lui faisait particulièrement grief de secourir pécuniairement dans la paroisse une famille modeste chez laquelle il pouvait « assouvir sa brutale passion ». Le vicaire insinuait même que le misérable spoliait sa patronne, Madame de Fayat, pour accroître son aide à la famille précitée.

Le tribunal de Tulle lança les assignations à comparaître, diligenta la procédure mais ne sembla pas disposé à statuer sur le fond. Alors les deux parties portèrent l'affaire devant la juridiction supérieure, en l'occurrence le Parlement de Bordeaux ... pas moins !

Après enquête et examen de la lettre de diffamation, le 23 août 1774, le parlement rendit son arrêt. Les deux frères Brousse furent condamnés aux dépens et à l'amende habituelle envers le roi. En outre, le vicaire Jean-Baptiste Brousse n'ayant apporté aucune

preuve à ses allégations, dut reconnaître le caractère calomnieux de ses écrits et faire des excuses à Tarrade. De plus, le vicaire fut condamné à payer 150 livres de dommages et intérêts. La moitié de cette somme fut affectée aux pauvres de la paroisse de Saint-Merd-les-Oussines, l'autre moitié consacrée aux réparations de l'église. Grand seigneur, Tarrade n'avait pas voulu toucher le moindre denier.

L'affaire avait divisé la population. Il y avait les pro-Brousse et les pro-Tarrade. Mais le temps fit son œuvre, les jours passèrent et les esprits s'apaisèrent.

Tarrade qui avait libre accès à l'église, n'abusa pas de la situation et comme les autres paroissiens, emprunta surtout la porte principale. Il continua à fréquenter assidûment et soutenir financièrement la famille objet de la lettre de dénonciation. Et pour cause ! C'est dans cette maison que le régisseur dénicha sa promise... L'heureuse élue se prénomrait Françoise Dars, fille de Jacques Dars, laboureur et de feu Pétronille Pouloux. Le 2 mars 1778, les deux fiancés s'unirent pour le meilleur et pour le pire. Où ça ? Dans l'église de Saint-Merd-les-Oussines, bien sûr ! Et qui donna la bénédiction nuptiale ? René-Irénée Brousse, curé de Saint-Merd-les-Oussines, pardi !

L'histoire ne dit pas si le curé et son frère vicaire furent invités au repas de noces. C'était peut-être trop demander.

Mais l'histoire de ce couple est tragique....

François Tarrade, né en 1740 à Nexon (87), est le fils légitime d'Annet Terrade, juge des juridictions à Nexon et de Marie Suduiraud (ou Suiduireau).

Exerçant les fonctions de Régisseur du Château des Oussines, François a 37 ans lorsqu'il épouse, le lundi 2 mars 1778 à Saint-Merd-les-Oussines, Françoise DARS, alors âgée de 25 ans, fille légitime de Jacques DARS et de Peyronne (ou Pétronille) Pouloux.

Un an après ce mariage, le couple aura une fille, Antoinette, née le 14 mars 1779. Le bébé meurt le jour même.

Moins d'une semaine plus tard, François Tarrade décède à l'âge de 38 ans, le samedi 20 mars 1779 à Saint-Merd-les-Oussines, de même que son épouse Françoise, âgée de 26 ans.

Que s'est-il passé exactement ? Les archives ne fournissent aucun indice sur cette tragédie.